

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
25 mars 2004  
Français  
Original: arabe

**Assemblée générale**  
**Cinquante-huitième session**  
Point 37 de l'ordre du jour  
**La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité**  
**Cinquante-neuvième année**

**Lettre datée du 25 mars 2004, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-après une liste récapitulative de violations et d'agressions commises par Israël contre le Liban :

**Violations de l'espace aérien**

- Le 13 mars 2004, entre 9 h 45 et 10 h 15, des appareils de combat israéliens ont survolé à haute altitude les fermes occupées de Chab'a.
- Le 14 mars 2004, entre 16 h 50 et 22 h 20, un avion de reconnaissance israélien a survolé la mer au large de Khaldé, à environ 18 kilomètres de la côte, en direction du nord-est. L'appareil a décrit des cercles au-dessus de la mer, à une dizaine de kilomètres de la côte, entre Beyrouth et Damour. Entre 17 h 15 et 17 h 45, deux hélicoptères israéliens ont survolé les fermes occupées de Chab'a. Entre 18 h 5 et 21 heures, un avion de reconnaissance israélien a survolé la mer au large de Sour, à une vingtaine de kilomètres de la côte, en direction de Saïda. L'appareil a décrit des cercles au-dessus de la mer, à une dizaine de kilomètres de la côte, entre les régions de Sour et Sa'diyat.
- Le 15 mars 2004, entre 10 h 50 et 11 heures, des appareils de combat israéliens ont survolé à haute altitude les fermes occupées de Chab'a. Entre 19 h 30 et 22 h 15, un avion de reconnaissance israélien a survolé la mer au large de Saïda, à une vingtaine de kilomètres de la côte, en direction de Damour. L'appareil a décrit des cercles au-dessus de la mer, à environ 11 kilomètres de la côte, entre Damour et Sour.
- Dans la nuit du 15 au 16 mars 2004, entre 22 h 5 et 0 h 50, un avion de reconnaissance israélien a survolé la mer au large de Damour, à une vingtaine de kilomètres de la côte, en direction de Beyrouth. L'appareil a décrit des cercles au-dessus de la mer, à environ 11 kilomètres de la côte, entre Beyrouth et Sa'diyat.



- Le 16 mars 2004, entre 8 heures et 10 h 35, des appareils de combat israéliens ont survolé les régions de Jazzine, Marj'ouyoun et Hassabiyya à haute altitude. Entre 17 h 10 et 19 heures, deux hélicoptères israéliens ont survolé à moyenne altitude les fermes occupées de Chab'a. Entre 18 h 48 et 21 h 34, un avion de reconnaissance israélien a survolé la mer au large de Saïda, à une vingtaine de kilomètres de la côte, puis a décrit des cercles entre Damour et Saïda, à environ trois kilomètres de la côte.
- Dans la nuit du 16 au 17 mars 2004, entre 20 h 53 et 0 h 35, un avion de reconnaissance israélien a survolé la mer au large de Zahrani, à une vingtaine de kilomètres de la côte, en direction de la région de Ramila, puis a décrit des cercles entre Damour et Saïda.
- Le 17 mars 2004, à 18 h 47, un avion de reconnaissance israélien a survolé la région du sud en face de Ras al-Naqoura. Entre 19 heures et 19 h 20, deux hélicoptères israéliens ont survolé les territoires occupés faisant face aux villes de Kafr Kala et Adissa.
- Dans la nuit du 17 au 18 mars 2004, entre 22 h 30 et 2 heures, un avion de reconnaissance israélien a survolé la mer au large de Zahrani, à une vingtaine de kilomètres de la côte, en direction du nord.
- Le 18 mars 2004, entre 9 h 25 et 10 h 50, un avion de reconnaissance israélien a survolé la mer au large de la région de Zahrani, à une vingtaine de kilomètres de la côte, en direction de l'est. L'appareil a décrit des cercles, au-dessus de la côte et de la terre ferme, entre Saïda, Sour, Beyrouth et Damour.

#### **Violations des eaux territoriales**

- Le 12 mars 2004, à 5 h 35, plusieurs salves ont été tirées à partir d'une vedette israélienne au large de Ras al-Naqoura.
- Le 14 mars 2004, entre 2 h 45 et 3 heures, deux fusées éclairantes ont été tirées à partir d'une vedette israélienne au large de Ras al-Naqoura.

Ces graves violations s'inscrivent dans le droit fil de la série de violations provocatrices et ininterrompues commises par Israël à l'encontre du territoire libanais – sur terre, sur mer et dans les airs. Vous avez d'ailleurs indiqué à maintes reprises qu'Israël devait mettre fin à ces actes, qui vont à l'encontre des règles du droit international et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

Compte tenu de ces violations et de l'aggravation des menaces israéliennes contre l'État, le territoire et le peuple libanais, le Liban demande au Conseil de sécurité d'intervenir auprès d'Israël pour l'amener à renoncer aux violations et aux menaces, qui compromettent la paix et la sécurité internationales, et pour lui faire porter l'entière responsabilité des éventuelles conséquences de ses actes.

J'appelle donc votre attention sur la gravité des agressions susmentionnées et des conséquences qui pourraient en découler et vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Sami **Kronfol**